

Conseil municipal du mercredi 9 septembre 2020

Ordre du jour :

- 1. Décision modificative du budget principal : subvention exceptionnelle au budget de l'eau
- 2. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales
- 3. Remboursement d'une pompe à eau d'un particulier suite au nettoyage des réservoirs
- 4. Création de la commission d'appel d'offre
- 5. Devis de réfection de l'avaloir de fumées du four à pain
- 6. Devis pour peinture salle du conseil municipal
- 7. Devis pour peinture salles de classe de l'école
- 8. Bâtiment Maillefaud : démolition du mur côté route départementale
- 9. Suite donnée affaire Champs de Col
- 10. Recours en excès de pouvoir déposé par les riverains du projet de poulaillers
- 11. Incident chemin de Ferbeilles
- 12. Affaire Lepage : résultat du jugement rendu le 7 juillet 2020
- 13. Membres validés de la CCID de la commune
- 14. Mise à disposition de vélos électriques par la CCVD : bilan
- 15. Réorganisation du réseau des trésoreries : courrier de Mme MP Monier, sénatrice
- 16. Ambroisie : remerciements aux agriculteurs
- 17. Travaux de M. Pascal Blanc, au vieux village
- 18. Remerciements de Mme et M. Koolen
- 19. Sécheresse : déclaration des sinistres dus à la sécheresse
- 20. Accueil des nouveaux Suzois
- 21. Dossiers d'urbanisme reçus
- 22. Questions diverses

Présents : Mmes Dominique Chapelle, Bérange Driay, Noëlle Lantheaume, Sylvie Bonnassieux et MM. Fabien Lombard, Didier Rollin, Simon Thomé et Thierry Vallet.

Absent, excusé : M. Sylvain Morel

Choix d'un secrétaire de séance : Mme Noëlle Lantheaume

Mme le Maire remercie le public pour sa présence (environ 15 personnes) et pour l'intérêt manifeste porté à la vie de la commune.

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2020 : adopté à l'unanimité
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juillet 2020 : adopté à l'unanimité

En ouverture de séance, Le Maire donne lecture du communiqué suivant :

Le 3 septembre 2020 s'est tenue, devant le tribunal administratif de Grenoble, l'audience convoquée suite à la protestation électorale déposée par M. Serge Krier, Maire sortant. Le tribunal administratif devait se prononcer sur la validité des résultats des élections municipales qui ont eu lieu le 15 mars 2020. Les conclusions du rapporteur public se sont orientées dans le sens d'une annulation des élections.

Le jugement sera rendu sous quinzaine. Si le juge suit les conclusions du rapporteur public, les élections municipales du 15 mars dernier seront annulées. De nouvelles élections devront être organisées dans les 3 mois. Durant ce laps de temps, le Préfet procédera à la désignation de plusieurs personnes qui bénéficieront d'une délégation spéciale pour administrer les affaires courantes de la commune.

Ce communiqué sera publié dans le Crestois du 11 septembre 2020.

-1. Décision modificative du budget principal : subvention exceptionnelle au budget de l'eau

Il est rappelé que la commune achète de l'eau au Syndicat Drôme Gervanne pour alimenter le bas du réseau. En 2019 une importante fuite a été découverte sur le réseau communal provoquant une facturation d'achat d'eau anormalement élevée. En effet, le montant prévu au compte 605 prévoyait 2500 euros HT et la facture du Syndicat Drôme Gervanne s'élève à 8747,01 euros HT.

Sur la commune de Suze, l'eau est l'objet d'un budget indépendant du budget général. Afin de pouvoir mandater cette facture, il est nécessaire que le budget principal abonde exceptionnellement le budget de

l'eau, le montant des dépenses imprévues au compte 022 (1891,76 euros) ne permettant pas de compenser cette dépense exceptionnelle.

Pour équilibrer le budget de l'eau, il est donc proposé d'affecter une subvention exceptionnelle d'un montant de 6247,01 € au compte 605 du budget de l'eau pour l'achat d'eau.

M. Didier Rollin demande si la commune pourrait bénéficier d'une assurance qui prendrait en charge les fuites. Le Maire propose de se renseigner à ce propos.

M. Simon Thomé demande si un courrier a bien été envoyé à Drôme-Gervanne pour les informer que la commune a identifié une fuite sur leur réseau, entre le réservoir de Peylong et l'arrivée au réservoir bas. Le Maire répond qu'un courrier a été envoyé dans ce sens par le gestionnaire de la commune, la société Objectif Eau.

Interruption de séance accordée à M. Serge Krier : ce dernier précise que les travaux autour du captage du Vivier ont aussi provoqué une surconsommation quand l'eau du Vivier ne pouvait pas être utilisée.

Décision mise au vote et adoptée à l'unanimité.

-2. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

La loi du 1^{er} août 2016 a transféré aux maires la compétence pour statuer sur les inscriptions et radiations des électeurs. Leurs décisions doivent être contrôlées par une commission pour veiller à la régularité des listes électorales. Les membres se réunissent une fois par an et avant chaque élection.

Pour la commune de Suze (moins de 100 habitants), 3 membres titulaires doivent être désignés, parmi lesquels un conseiller municipal, un délégué auprès de l'administration, un délégué auprès du président du tribunal de grande instance

Sont proposés :

- Mme Noëlle Lantheaume, conseillère municipale
 - Mme Delphine Blanc, déléguée auprès de l'administration
 - M. Robert Gauthier, délégué auprès du président du tribunal de grande instance
 - M. Ad Koolen, délégué suppléant de Mme Delphine Blanc. Il pourra la remplacer le cas échéant.
- M. Ad Koolen, présent dans le public, donne son accord.

Décision mise au vote et adoptée à l'unanimité.

- 3. Remboursement d'une pompe à eau d'un particulier suite au nettoyage des réservoirs

Lors du nettoyage des réservoirs en mai dernier, le surpresseur de Monsieur Vignon a été endommagé suite aux coupures d'eau dont il n'a pas été averti. Une rencontre sur site a eu lieu entre l'entreprise chargée du nettoyage des réservoirs, les compagnies d'assurances respectives, Mme le Maire et Monsieur Vignon. D'un commun accord, compte tenu des franchises et pénalités liées à la déclaration d'un sinistre, le Maire a proposé de rembourser l'achat d'une pompe à eau directement à Monsieur Vignon. Monsieur Vignon a transmis une facture acquittée d'un montant de 164 euros TTC.

Interruption de séance accordée à M. Serge Krier : ce dernier précise que M. Vignon doit faire des travaux sur son installation pour la mettre en conformité.

Le Maire explique qu'il est prévu d'envoyer un courrier à M. Vignon et qu'il en a été averti le jour de la rencontre.

Il est proposé au conseil de valider ce remboursement.

Décision mise au vote et adoptée à l'unanimité.

- 4. Création de la commission d'appel d'offre

Lors de toute procédure d'appel d'offre public, une commission doit être réunie pour étudier les offres reçues.

Le Maire est président de droit de cette commission. Le conseil doit désigner les membres de cette commission. Il faut 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Recueil des candidatures :

- Simon Thomé, titulaire
- Fabien Lombard, titulaire
- Sylvie Bonnassieux, titulaire
- Didier Rollin, suppléant

- Dominique Chapelle, suppléante
- Thierry Vallet, suppléant

Décision mise au vote et adoptée à l'unanimité.

- 5. Devis de réfection de l'avaloir de fumées du four à pain

Devis de l'entreprise Gilles Lombard pour un montant de 2 190,61 euros HT soit 2 628,73 euros TTC.

Ce devis avait déjà été présenté. Pour le soumettre à une demande de subvention patrimoine, il est proposé de prendre une nouvelle délibération.

Suspension de séance accordée à M. Robert Gauthier : il propose de déplacer le four pour trouver un emplacement plus approprié pour éviter toute détérioration aux alentours du four.

M. Thierry Vallet propose de solliciter les Suzois pour indiquer un lieu convenable pour ce nouveau four.

Décision différée. Le conseil municipal s'accorde un temps de réflexion.

- 6. Devis pour peinture salle du conseil municipal

Suite à la demande de M. Philippe Gasparini, qui s'occupe des expositions dans la salle du conseil municipal, deux devis ont été demandés pour repeindre la salle du conseil.

Devis de JMC peinture : 1375 € TTC

Devis de JMB : 2292 € TTC

Décision différée. Le conseil préfère accorder la priorité aux salles de classe qui n'ont pas été repeintes depuis une vingtaine d'années.

- 7. Devis pour peinture salles de classe de l'école

Pour mémoire, les salles de classe ont été aménagées en 1999-2000 et n'ont été l'objet d'aucun rafraîchissement depuis. Cette demande émane des enseignantes.

Si les travaux sont décidés, ce point doit être abordé rapidement afin de pouvoir solliciter des subventions auprès du conseil départemental. Date limite de dépôt des demandes : fin septembre.

- Devis de JMC peinture : 9324.80 TTC, 8477.09 HT. Il faut ajouter environ 1000 € de peinture, non comprise dans le devis.

Ce devis a été repris suite à une seconde visite pour adapter la première proposition faite.

- Devis de JMB bâtiment : 16666.43 € TTC, 13888.69 € HT

- Devis de M. Sylvain Gencel : non reçu

Décision différée. Le conseil attend la réception du devis de M. Sylvain Gencel. Il se réunira prochainement à titre exceptionnel pour décider du choix d'un devis.

- 8. Bâtiment Maillefaud : démolition du mur côté route départementale

Les travaux ont commencé le 25 août. Le passage en souterrain des réseaux électriques a été préparé par l'entreprise Rampa. Le trottoir en béton désactivé sera refait à l'identique à la fin des travaux.

15 septembre : Dépose du câble par Enedis. Coupure d'électricité de 9h à 14h ce jour-là.

2 devis ont été reçus et étudiés.

- Drômaçon : 4378.48 € HT. 5254.18 € TTC

- Liotard : 12022,59 € HT. 14 427,11 TTC.

- Reynier : rien reçu

Après un tour de table où chaque élu s'exprime en faveur du devis de l'entreprise Drômaçon, la décision est mise au vote : le devis de l'entreprise Drômaçon est adopté à l'unanimité.

- 9. Suite donnée affaire Champs de Col

La requête d'appel a été déposée par l'avocat de la commune. Un mémoire en défense a été rendu le 21 août 2020. Argumentation développée à propos de l'interprétation faite de l'article 2 du PLU.

Coût des honoraires : 1177.22 € TTC.

Une nouvelle audience devrait se tenir.

Le conseil municipal attend des nouvelles du tribunal.

- 10. Recours en excès de pouvoir déposé par les riverains du projet de poulaillers

Recours en excès de pouvoir déposé par les riverains, à savoir les conjoints Nicot, Merle, Jean et SCI La Grange. Reçu en mairie le 10 août 2020.

Demande des riverains :

- annuler le permis de construire délivré le 17 juillet 2020 par la commune
- condamner la SSA Champs de Col et la commune de Suze à payer à chacun des requérants la somme de 3000 € au titre de l'article L761-1 du Code de justice administrative. La requête est déposée par 8 requérants, le montant de la somme demandée pourrait s'élever à 24.000 €.

Si la requête aboutit, les finances de la commune pourraient être mises en difficulté.

Historique :

Suite au conseil municipal du 17 juillet 2020, réception de plusieurs mails en mairie. Lecture est faite.

- 22 juillet 2020 : mail de M. Gilles Duvert
- 4 août 2020 : mail de M. Gilles Duvert
- 5 août 2020 : mail de M. Gilles Duvert
- 7 août 2020 : mail de M. Gilles Duvert

24 août 2020 : échange entre M. Yannick Charroin de la société Valsoleil et Mme le Maire.

Ce dernier a confirmé que le cahier des charges applicable en agriculture biologique est national. Les contraintes de surface par nombre de poulets, ainsi que la superficie des parcours pour les volailles sont identiques à celles que M. Sayn nous a présentées.

En l'état, la société Valsoleil ne semble pas pouvoir proposer de solution nouvelle.

Cette information a été communiquée à M. Gilles Duvert par mail le 25 août 2020. Ce mail est resté sans réponse.

Les élus ne veulent pas entrer dans une nouvelle procédure judiciaire. A l'unanimité, ils font le choix de proposer une médiation aux riverains et vont prendre l'attache du tribunal administratif dans ce sens. Un courrier va être adressé à l'avocat qui représente les 8 requérants.

Lecture d'un courriel reçu en mairie, envoyé par M. Denis Hilaire, domicilié à Suze, concernant la pétition qu'il a signée durant l'été.

Madame le maire,

mesdames et messieurs les élus,

après avoir eu toutes les informations relatives au projet de construction du poulailler de Monsieur Sayn, ainsi

que l'historique s'y rattachant, je vous informe que je retire ma signature de la pétition qui m'a été présentée

pour les motifs suivants :

1- l'information sur le projet n'est pas exacte :

lors de la présentation du formulaire, il m'a été précisé un élevage industriel, sans plus de précision alors que c'est un projet à finalité avicole en Agriculture Biologique (convaincu et engagé professionnellement).

2- l'information sur le positionnement de la mairie est fautive :

il nous a été dit que la mairie avait validé clairement le projet, alors que ce n'est pas vraiment ce qui s'est passé

et que l'équipe municipale avait émis un avis défavorable et a fait appel (journal n°2).

3- l'usage de la pétition n'est pas conforme à notre éthique sociale et solidaire :

l'intérêt individuel peut nuire à l'intérêt collectif dès lors qu'il sert un but personnel. L'équipe municipale d'hier comme d'aujourd'hui a toujours cherché me semble-t-il un consensus collectif. Je ne peux imaginer que l'on ne puisse pas communiquer entre Suzois autrement que par une procédure juridique.

4-La méthode des signatures est discutable :

Les signatures de mes deux fils ne sont pas valides, car absents de la région, j'ai signé pour eux sur demande "très insistante", et je les retire donc aussi de la pétition (avec leur accord dans les deux cas).

Je soutiens donc la démarche de l'équipe municipale, qui me semble plus cohérente. respectueusement

Denis HILAIRE

Mme Noëlle Lantheaume ajoute que M. Hilaire n'est pas le seul à avoir subi des pressions.

- 11. Incident chemin de Ferbeilles

Le 22 août 2020, une altercation a eu lieu sur le chemin de Ferbeilles entre M. Jean-Laurent Dorille et M. Mathieu Collet. Tous deux ont déposé plainte en gendarmerie pour agression mutuelle. La commune a transmis aux gendarmes les 3 courriers reçus en mairie qui faisaient état de difficultés antérieures. L'équipe municipale a rencontré les 2 intéressés pour leur rappeler qu'il n'était pas du ressort des personnes privées de faire appliquer la réglementation. En cas de besoin, il faut solliciter la gendarmerie. Le Maire a rencontré la gendarme référente de la commune. Cette dernière a proposé d'organiser une patrouille pédestre sur le chemin pour mieux connaître les lieux et rencontrer M. Dorille. Ce dernier a indiqué aux élus se tenir à sa disposition.

La signalétique concernant les chiens de troupeau a été renforcée durant l'été par la pose d'un panneau supplémentaire au niveau du parking randonneurs sous le vieux village. De nouveaux panneaux rappelant que les chiens doivent être tenus en laisse ont été posés au vieux village. Cela ne concerne pas les chiens de chasse en période de chasse, conformément à l'arrêté municipal pris le 14 janvier 2014.

Mme Noëlle Lantheaume intervient pour défendre le fait que le chemin communal de Ferbeilles ne doit pas être interdit aux habitants de Suze, aux habitants des villes et villages voisins.

Le Maire rappelle que ce chemin appartient au domaine public : chacun a le droit d'accéder à ce chemin communal. Il faut accepter la libre circulation dans un respect mutuel pour le bien-être de tous. Avant de prendre un arrêté municipal concernant la circulation sur le CR1 (chemin de Ferbeilles), le Maire propose de le soumettre au vote pour que chaque élu puisse donner son point de vue. M. Fabien Lombard propose aussi de se concerter avec l'ACCA.

Suspension de séance accordée à M. Jean-Laurent Dorille : à propos du chemin communal (CR1), il souligne qu'un chien de troupeau a un territoire et que lors d'un déplacement du troupeau, les chiens accompagnent ce dernier en traversant de part et d'autre le chemin communal. Il ajoute qu'il a le droit de travailler.

Suspension de séance accordée à Mme Odile Favier : elle relate que son mari a été rabroué violemment sur ce chemin.

Le Maire invite les Suzois à écrire à la mairie quand ils souhaitent témoigner d'incidents.

Suspension de séance accordée à M. Jean-Pierre Court : il demande s'il a le droit d'emprunter en quad le CR1. Le Maire lui répond que oui.

Suspension de séance accordée à M. Pierre Morand : il n'avait pas conscience jusqu'à présent que se promener sur le chemin communal pouvait déranger le troupeau de M. Dorille. Il est prêt à rencontrer ce dernier pour comprendre ce qu'il en est. Il propose une rencontre avec les Suzois aussi.

Le Maire informe que lors d'une rencontre avec M. Jean-Laurent Dorille, il a été proposé de décaler les grilles à mouton en retrait du chemin (1,5 mètres environ) afin que cette bande de terre inoccupée ne soit empruntée ni par le troupeau, ni par les promeneurs.

M. Jean-Laurent Dorille reprend la parole pour interpeller M. Serge Krier. Le Maire demande à ce que cette discussion ait lieu en dehors de la réunion du conseil.

- 12. Affaire Lepage : résultat du jugement rendu le 7 juillet 2020

Suite à la procédure en cours, le tribunal administratif a rendu le jugement suivant :

- le tribunal a estimé que c'est à bon droit que la commune s'est opposée aux travaux.
- le tribunal demande que les travaux soient régularisés par le dépôt d'un permis de construire.

Durant l'été, les élus ont rencontré Mme et M. Lepage afin de chercher une issue à cette situation, ces derniers souhaitant s'engager dans une procédure de régularisation. L'attache des services instructeurs de la CCVD et de la DDT a permis d'envisager un début de solution mais qui nécessiterait une adaptation du PLU. Prochainement, les élus vont devoir engager une réflexion sur le PLU et les différentes adaptations qui doivent être pensées pour mieux répondre à la réalité communale. Plusieurs Suzois sont mis en difficulté par le document d'urbanisme actuel qui limite les changements de destination des bâtiments à vocation agricole.

Un groupe de travail pourrait être constitué pour se pencher sur cette question et estimer les coûts induits pour la commune.

- 13. Membres validés de la CCID de la commune

CCID = Commission communale des impôts directs

Sont désignés, après tirage au sort par l'administration, commissaires titulaires :

- Mme Géraldine D'Inca
- Mme Flavie Braux
- Mme Marie-Madeleine Cosson
- Mme Dominique Chapelle
- M. Jean-Jacques Fié
- Mme Marielle Gauthier

Sont désignés, après tirage au sort par l'administration, commissaires suppléants :

- M. Martin Trouillard
- M. Pierre Alloix
- Mme Sophie Fourquin
- Mme Lucette Piaud
- M. Jean-Pierre Court
- M. Daniel Jean

- 14. Mise à disposition de vélos électriques par la CCVD : bilan

Les vélos à assistance électrique ont été rendus à la CCVD le 25 août.

3 personnes en ont bénéficié, plusieurs jours chacune. Elles ont été très satisfaites de ces vélos assimilés à des vélomoteurs pouvant atteindre 45 km/h.

Le conseil municipal remercie M. Claude Grimaud qui a amélioré le confort de ces vélos.

Grâce à cette mise à disposition, plusieurs Suzois ont eu l'idée d'acquérir personnellement ce moyen de locomotion plaisant.

- 15. Réorganisation du réseau des trésoreries : courrier de Mme MP Monier, sénatrice

Lecture du courrier de MP Monier au ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des finances.

Elle interpelle sur la réorganisation du réseau des finances publiques dans la Drôme. Il s'agit de réduire le nombre de trésoreries dans le département. Cela provoque une réduction des services aux habitants et une baisse importante d'emplois qualifiés.

M. Fabien Lombard précise qu'il est prévu qu'une personne des finances publiques soit mise au service des élus dans les locaux de la CCVD.

Le conseil décide d'apporter son adhésion à ce courrier.

- 16. Ambroisie : remerciements aux agriculteurs

Cette année, chacun a œuvré pour contribuer à éliminer cette plante invasive et allergisante. Les agriculteurs, quand ils ont été interpellés, sont rapidement intervenus. Merci à eux d'avoir pris en compte ce problème de santé publique.

Rappel, M. Eric Rolland est la personne référente sur la commune. On peut s'adresser à lui.

- 17. Travaux de M. Pascal Blanc, au vieux village

Suite à sa venue en mairie, M. Blanc a été informé et conseillé sur la procédure à engager pour régulariser les travaux commencés au vieux village, au rez-de-chaussée de son gîte. Il lui a été remis en main propre les formulaires nécessaires (formulaires de déclaration préalable et de permis de construire).

Les élus sont maintenant dans l'attente du dépôt rapide des pièces qui permettront l'instruction du dossier. Les élus souhaiteraient trouver une issue à l'amiable et ne pas en arriver à devoir déposer une demande de régularisation avec astreinte*, comme la loi « Engagement et proximité » autorise maintenant le Maire à le faire.

M. Pascal Blanc est invité à s'adresser au secrétariat de mairie pour toute demande complémentaire.

* En cas de travaux effectués en méconnaissance des règles d'urbanisme, le maire pourra mettre en demeure l'intéressé de régulariser la situation (soit en modifiant la construction entreprise, soit en sollicitant une autorisation régularisant les travaux effectués) ; surtout, le maire pourra assortir sa mise en demeure d'une astreinte journalière de 500 € par jour de retard sans que le montant global dû ne puisse dépasser 25 000 €.

- 18. Remerciements de Mme et M. Koolen

Lecture du mail envoyé en mairie :

Bonsoir Bérangère et membres du conseil municipal.

Nous sommes très contents de pouvoir vous informer que nos appareils qui consomment l'eau de robinet peuvent tourner sans soucis et que le boîtier du concentrateur a été déplacé !

Merci beaucoup pour vos interventions !

Ad et Maïte Koolen-Disler

- 19. Sécheresse : déclaration des sinistres dus à la sécheresse

Suite à la sécheresse de l'été 2020, il est demandé aux administrés concernés d'adresser à la mairie un courrier faisant état des dégâts subis. Une nouvelle fois, une demande de classement en zone sinistrée sera déposée auprès des services compétents.

Date butoir : fin octobre.

- 20. Accueil des nouveaux Suzois

Suite à une proposition du CCAS, les nouveaux Suzois ont été accueillis le 25 août 2020 par les élus et les membres du CCAS. Des échanges fructueux se sont tenus autour d'un verre de l'amitié.

Ce sont 6 nouvelles familles qui se sont installées à Suze cette année. La population suzoise est en train de rajeunir.

- 21. Dossiers d'urbanisme reçus

- Demande de certificat d'urbanisme opérationnel de M. Nicolas Favier, quartier Chosséon : en vue de la création d'une maison individuelle et d'un atelier de transformation

- Déclaration préalable de la SCI LA Grange, Mme Florence Duvert, quartier La Grange : pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures d'un hangar, ferme de La Grange. Superficie de 192 m²

Observation des élus : cette modification de toiture aura un réel impact paysager et esthétique. Ils rappellent que dans l'environnement proche de ce bâtiment agricole se trouve un pigeonnier datant de plusieurs centaines d'années au caractère patrimonial notable.

Les deux demandes ont été transmises au service instructeur de la CCVD.

- 22. Question diverse : réparation faitage logement communal

Le devis de l'entreprise HT Construction d'un montant de 222,00 € HC a été validé par le Maire.

La réparation pourra être faite avant l'hiver.

- 22. Question diverse : Linky – Procédure Préfecture contre la commune

Pour mémoire, la délibération prise le 28 juillet 2016 par le conseil municipal a été annulée par le tribunal administratif le 6 septembre 2019. Dans cette délibération, la commune s'opposait au déploiement des compteurs Linky sur son territoire.

Les élus sortants, étonnés de ne pas avoir eu connaissance qu'une procédure avait été engagée auprès du tribunal administratif par la préfecture se sont rapprochés des services de l'Etat. Suite à leur demande, la préfecture a fait parvenir une copie du mémoire en défense déposée par la commune le 1^{er} mars 2017. Ce mémoire est signé par le maire en exercice à cette date, M. Serge Krier.

Les élus sortants déplorent ne pas avoir été avertis de cette démarche. Ils ne comprennent pas ce qui s'est passé.

Suspension de séance : M. Serge Krier dit ne pas comprendre non plus.

- 22. Question diverse : rentrée des classes à Suze

La rentrée des classes à Suze s'est bien passée. Mesdames Séverine Jean et Mélanie Riou accueillent 42 élèves répartis en 2 classes de CE1-CE2 et CM1-CM2.

La section CE1 est dédoublée : certains CE1 sont à Beaufort.

Le RPI compte 89 élèves parmi lesquels 23 sont suzois. 13 vont à l'école de Beaufort, 10 restent à Suze. Beaucoup d'enfants mangent à la cantine, parfois plus de 50 par jour, dont plus de 20 sont en maternelle. C'est difficile à gérer et à encadrer.

- 22. Question diverse : courrier de M. Pascal Blanc

Suite aux travaux sur la canalisation de Chosséon, M. Blanc a subi des dégâts et une fuite importante. Le conseil se rendra sur place pour bien comprendre ce qui s'est passé. Pour ce qui concerne le tuyau d'irrigation écrasé, les élus vont se rapprocher de l'entreprise Liotard. Cela permettra de mieux définir les responsabilités.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

- 22. Question diverse : relève des compteurs d'eau

Mme Dominique Chapelle fait part du fait que relever les compteurs est un gros travail.

M. Thierry Vallet rappelle que l'accès aux compteurs doit être entretenu par les administrés.

Un fichier recensant tous les compteurs à télé relève a pu être constitué. L'an prochain, la tournée devrait être plus rapide et plus facile.

Séance levée à 23.00.

Prochaine réunion du conseil municipal le 7 octobre 2020, à 20h30.

Prochains rendez-vous :

- 10 septembre, 11h : visite en mairie des conseillers départementaux, Muriel Paret et Jean Serret
- 12 septembre, 11h : rencontre avec la mairie de Gigors et Lozeron à propos de la circulation sur le CR1
- 15 septembre 2020, 18h : conférence des maires sur le PLUI
- 17 septembre, 20h : SIGMA
- 21 septembre, 20h : AG de l'ADMR (Blacons)
- 23 septembre, 20h30 : réunion affaires courantes
- 27 septembre : élections sénatoriales
- 3 octobre 2020, matin : matinée de travail des élus municipaux

Le Maire,
Bérangère DRIAY

